

Projet de PDM (Programme de Mesures) 2010-2015 Bassin Adour-Garonne– Mesures prévues sur les Gaves de Pau et de Cauterets

CodePDM	NomCategorie	SousCategorie	Mesure PDM 2010-2015	Maitre d'ouvrage	Gave Cauterets 245	Gave Pau Amont 246	Gave Pau Moy 247B	Gave Pau Aval 247A
Conn-1-02	Connaissance	Connaissance des milieux (aspects contrôle qualité)	Mettre en place un système opérationnel de suivi de la qualité des eaux : suivi bactériologique sur les zones de pratiques des loisirs nautiques	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Conn-2-05	Connaissance	Connaissance des milieux (aspects fonctionnement)	Améliorer la connaissance des zones humides (inventaires, atlas, cartographie...)	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Conn-3-07	Connaissance	Connaissance des usages	Améliorer la connaissance des performances des réseaux d'assainissement	Collectivités	x	x	x	x
Conn-9-01	Connaissance	Autres connaissance	Structurer les échanges entre le domaine de la recherche fondamentale et la recherche appliquée	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Conn-9-03	Connaissance	Autres connaissance	Poursuivre et développer les moyens de recherche appliquée	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Fonc-2-01	Modification des fonctionnalités	Habitats (zones humides)	Mettre en place un DOCOB sur les sites Natura 2000 et réaliser les actions qui y sont répertoriées	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Fonc-2-02	Modification des fonctionnalités	Habitats (zones humides)	Entretien, préserver et restaurer les zones humides (têtes de bassins et fonds de vallons, abords des cours d'eau et plans d'eau, marais...) : - Mener des travaux d'entretien et de restauration (curage des canaux dans les marais, enherbement des fonds de vallons...) - Interdire le drainage ou l'ennoyage des ZH abritant des espèces protégées ou des ZH inventoriées pour leurs fonctionnalités hydrologique et/ou biologique - Interdire la création de plans d'eau en tête des bassins inventoriés pour leur caractère patrimonial ou celui de l'aval - et procéder à des acquisitions foncières dans les zones humides	Collectivités - Associations agréées de pêche	x	x	x	x
Fonc-3-02	Modification des fonctionnalités	Morpho-dynamique fluviale	Entretien des berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves (au besoin en reconvertissant une partie des parcelles agricoles riveraines des cours d'eau)	Agriculteurs - Collectivités - Associations agréées de pêche	x	x	x	x
Fonc-3-04	Modification des fonctionnalités	Morpho-dynamique fluviale	Traiter les problématiques "migrations piscicoles" et "transport solide" par aménagement ou effacement des ouvrages	Collectivités - Gestionnaire ouvrage - Associations agréées de pêche	x	x	x	x
Fonc-3-09	Modification des fonctionnalités	Morpho-dynamique fluviale	Elaborer des guides techniques d'intervention sur les milieux : poursuivre de la dynamique de gestion intégrée	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Fonc-4-03	Modification des fonctionnalités	Faune piscicole	Décliner les plans de gestion des poissons migrateurs des COGEPOMI en programmes opérationnels par sous-bassin ou par espèce	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Fonc-9-03	Modification des fonctionnalités	Autres modification des fonctionnalités	Etablir la liste des cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement dans chaque département et au plus tard le 01/01/2014	Etat	x	x	x	x
Gouv-2-01	Gouvernance	Organisation des politiques publiques	Développer les outils de gestion intégrée, soutien des Contrats de Rivière	Agence de l'Eau	x	x	x	x
Gouv-2-02	Gouvernance	Organisation des politiques publiques	Veiller à l'intégration de l'ensemble des enjeux et réglementations (notamment environnementaux) dans les projets d'aménagement	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x

Avis /Remarques

CodePDM	NomCategorie	SousCategorie	Mesure PDM 2010-2015	Maitre d'ouvrage	Gave Cauterets 245	Gave Pau Amont 246	Gave Pau Moy 247B	Gave Pau Aval 247A
Gouv-2-10	Gouvernance	Organisation des politiques publiques	Favoriser l'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées ou pluviales	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Gouv-2-12	Gouvernance	Organisation des politiques publiques	Réaliser un schéma directeur des loisirs nautiques	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Gouv-2-14	Gouvernance	Organisation des politiques publiques	Mettre en œuvre les plans de gestion des étiages validés	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Gouv-3-06	Gouvernance	Evaluation des politiques publiques	Présenter chaque année au Comité de Bassin le bilan de l'action de la police de l'eau sur le Bassin	Etat	x	x	x	x
Inon-1-01	Inondations	Inondations	Elaborer un schéma de prévention des crues et des inondations	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Inon-1-02	Inondations	Inondations	Mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Inon-1-03	Inondations	Inondations	Réduire la vulnérabilité et les aléas	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Inon-1-04	Inondations	Inondations	Développer les aménagements de ralentissement dynamiques	Collectivités	x	x	x	x
Ponc-1-01	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif	Améliorer les performances des réseaux et stations d'épuration des collectivités (en allant au besoin au-delà des exigences de la directive ERU)	Collectivités	x	x	x	x
Ponc-1-05	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif	Etablir pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales	Collectivités	x	x	x	x
Ponc-1-06	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif	Installer des réservoirs de stockage des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps pluie	Collectivités	x	x	x	x
Ponc-1-09	Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif	Mettre en œuvre des mesures permettant de limiter la prolifération des cyanobactéries	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Ponc-2-02	Pollutions ponctuelles	Assainissement non collectif	Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux rejets, dans les réseaux de collecte, de produits "domestiques" toxiques et promouvoir l'utilisation de produits écolabellisés	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Ponc-2-05	Pollutions ponctuelles	Assainissement non collectif	Protéger les sites de baignade contre les pollutions et l'eutrophisation dues à l'assainissement non collectif (y compris transfert de phosphore) Action locale : favoriser les compétences techniques et le fonctionnement des SPANC	Collectivités	x	x	x	x
Ponc-3-01	Pollutions ponctuelles	Industries, artisanat	Améliorer l'assainissement des industries : réduire et supprimer les rejets toxiques	Industriels	x	x	x	x
Ponc-3-03	Pollutions ponctuelles	Industries, artisanat	Poursuivre l'élimination des déchets industriels spéciaux (DIS) : réduction des rejets de substances prioritaires	Industriels	x	x	x	x
Ponc-3-04	Pollutions ponctuelles	Industries, artisanat	Réhabiliter les sites industriels « pollués » (sites pollués en activité ou orphelins, y compris les exploitations minières, ayant un impact avéré sur le milieu)	Industriels	x	x		
Prel-1-01	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des ouvrages	Améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable	Gestionnaire ouvrage	x	x	x	x
Prel-2-01	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements	Adapter les prélèvements aux ressources disponibles (mise en œuvre des PGE, du volet quantitatif des SAGE existant...)	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)	x	x	x	x
Prel-2-02	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements	Diminuer les prélèvements d'eau (sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviales ou d'eau de STEP, réflexion sur l'usage de l'eau potable pour l'abreuvement du bétail...)	Agriculteurs - Industriels - Collectivités - Particuliers	x	x	x	x
Prel-2-04	Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des prélèvements	Réserver certaines ressources à l'eau potable	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités)		x		